2012 /A/550 du 07/06/2012

SARL A.B.C.D. du Taxi RONDET
Société à responsabilité limitée
Siège social à LA SOUTERRAINE (23300) 4 avenue de la République
RCS de GUERET numéro 477 680 508

PROCES VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE DOUZE
Le DOUZE MAI
A LA SOUTERRAINE (Creuse)

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

ORDRE DU JOUR
NOMINATION d'un co-gérant.
Les associés sont à ce présents
La séance est présidée par Monsieur Marc RONDET, gérant.
Le Président expose ce qui suit :
La gérance de la société est actuellement exercée par Monsieur Marc RONDET.
Ce dernier propose de partager ses fonctions et nommer comme co-gérant avec effet au 1er mai 2012 :
- Monsieur Rémi RONDET, associé de la société.

PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée générale des associés décide de nommer Monsieur Rémi RONDET pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant à compter rétroactivement du 1er mai 2012.
Ce dernier, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.
Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et le titre IV, soit les articles 12 et 13 des statuts.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes à la résolution ci-dessus adoptée.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée.
Les associés ont signé le présent procès-verbal.

Rondet